

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-009-15051/23/BM

■ Approbation de la mobilisation d'un fonds d'innovation pour l'habitat pour accompagner les porteurs de projets lauréats de la démarche "Engagés pour la qualité du Logement de demain" - PLH 2023-2028
68809

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En octobre 2021, le ministère de la Culture et le ministère du Logement ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », dont les résultats ont été annoncés en mars 2022. La Métropole s'est engagée dans cette initiative en soutenant plusieurs équipes sur son territoire.

Par délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022, la Métropole a validé la mise en place de son dispositif local d'appui aux équipes lauréates de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », qui prend la forme d'un incubateur intra-métropolitain, et ouvert à ses partenaires publics et privés.

A l'occasion de la préparation du nouveau Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des instances de concertation avec les communes ont été organisées à l'échelle du territoire, au cours desquelles a été confirmé, entre autres thèmes, l'intérêt de pouvoir expérimenter et innover dans le champ de l'habitat.

Cette proposition a été retenue comme l'une des actions à engager dans le Programme Local de l'Habitat arrêté par une délibération du 16 mars 2023, et fait l'objet d'une fiche action dédiée pour la période 2023-2028.

Les projets lauréats de l'AMI Engagés pour la qualité du logement de demain en 2022 sont :

- HOP LES ATELIERS – la vie de 0 à 99 ans du « 3 fenêtres marseillais » – sur le périmètre du PPA de la commune de Marseille (Association Ateliers HOP : Habiter Œuvrer Penser / RAEDIFICARE / UMR 8566 EHES).
- VILLE CAPABLE – création d'un immeuble de 5 logements - structure capable, évolutive, immeuble bas carbone en dent creuse ou en démolition / reconstruction – sur le périmètre du PPA de la commune de Marseille (MODUS AEDIFICANDI / RAEDIFICARE / RECIPROCITE / ESPI).
- CHEMIN DES FRAISES – création de 54 logements - réhabilitation lourde et construction neuve - confort thermique et acoustique – sur la commune de Septèmes-les-Vallons (ERILIA / ur projects ENSA.M).
- FACADE VIVRIERE – réhabilitation lourde de 81 logements - restructuration typologique recyclage des eaux grises, agriculture urbaine, réemploi – sur la commune de Marseille (ICF HABITAT / ECOFILAE / agence TDSO / ur LIEU IUAR).
- RIVES DE L'ETANG – résorption d'une friche (ancienne base aéronavale) en quartier durable comptant 235 logements avec création d'un corridor écologique et réseau de chaleur recyclant les eaux usées – sur la commune de Berre l'Etang (VILLENova / ERILIA / Jaquar Network / ur « Architecture, Milieu, Paysage » ENSA.PLV).
- CITADELLE BRIANCON – création de 51 logements - résorption d'une friche industrielle, gestion du risque PPRI, test de la SCI APP, habiter les toits, programmation rdc ICC – sur le périmètre de l'OIN Euroméditerranée – commune de Marseille (QUARTUS / Agence Caractère Spécial / ur project ENSA.M).
- VISION D'AOU – création de 106 logements en BRS - résorption d'une friche issue d'une démolition, gestion de l'eau – quartier ANRU sur la commune de Marseille (ERILIA / DBI / Ekinov / agences Concorde et Dream architecture / UMR 7300 E.S.P.A.C.E.).

- LA PELOUQUE – création de 35 logements - création de 35 logements - habitat participatif, programme en BRS – sur un quartier ANRU sur la commune de Marseille (ERILIA / ADEUS Reflex / association REGAIN).

Il est proposé que la Métropole attribue des subventions de recherche et développement aux projets lauréats de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », qu'elle a soutenus et accompagne depuis 2022. Ces subventions permettront aux équipes lauréates de poursuivre le développement de leurs axes d'innovation proposés pour cet AMI ou précisés à l'issue de l'AMI – avec l'appui des équipes techniques métropolitaines du dispositif d'incubation métropolitain – dans leur phase de conception et dans leur phase de réalisation.

Pour 2024, il est proposé d'engager des subventions sur 4 projets :

- 64 000 euros pour le projet HOP LES ATELIERS (bénéficiaire Association Ateliers HOP).
- 48 000 euros pour le projet CHEMIN DES FRAISES (bénéficiaire ENSA.M).
- 48 000 euros pour le projet RIVES DE L'ETANG (bénéficiaire ENSA.PLV).
- 48 000 euros pour le projet CITADELLE BRIANCON (bénéficiaire ENSA.M).

Au regard de leur degré d'avancement, les projets suivants feront l'objet d'une demande de subvention pour accompagner leur phase de conception courant 2024 :

- Le projet Ville Capable
- Le projet Façade vivrière.
- Le projet La pelouque.

Entrant en phase de réalisation (consultation des entreprises en cours), le projet VISION D'AOU fera l'objet d'une demande de subvention pour accompagner sa phase de réalisation en 2024 également.

La présente subvention aux projets lauréats de l'AMI consentie sur 2024 constituera une préfiguration du nouveau Fonds d'Innovation pour l'Habitat, dont la mise en place fera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Métropolitain, dans le cadre du PLH. En seront à cet effet précisés les nouveaux critères d'attribution.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération CHL-001-12867/22/BM du 22 décembre 2022 du Bureau de la Métropole Lancement de l'incubateur métropolitain des projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Engagés pour la qualité du logement de demain ;
- La délibération CHL-001-13587/23/CM du 16 mars 2023 du Conseil de la Métropole arrêtant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 ;
- La délibération CHL-001-14848/23/CM du 12 octobre 2023 du Conseil de la Métropole arrêtant le 2^{ème} arrêt de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 après avis des communes.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 7 décembre 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 8 décembre 2023

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence doit contribuer à l'évolution de la conception et de la production des logements pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de son territoire.
- Que la collectivité souhaite dès à présent renforcer son soutien aux porteurs de projets innovants lauréats de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain » à travers l'octroi de subventions, afin de développer leurs axes d'innovation, de favoriser leur mise en œuvre opérationnelle, leur capitalisation et leur essaimage sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les quatre conventions de financement ci-annexées des quatre actions lauréates de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain » pour un montant global de 208 000 euros.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal selon l'échéancier prévisionnel 2024 des crédits de paiement de l'opération affectée au chapitre 2012101400 nature 204181 fonction 552 code opération 2012101400 établis comme suit :

CP 2024 : 166 400 euros TTC

CP 2025 : 41 600 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER